



**SAINT-STANISLAS-
DE-KOSTKA**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, greffière de la Municipalité, en vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal, concernant le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 :

Les séances ordinaires du conseil se tiendront au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka à 20 heures aux dates suivantes :

<i>12 janvier 2021</i>	<i>9 février 2021</i>	<i>9 mars 2021</i>	<i>13 avril 2021</i>
<i>11 mai 2021</i>	<i>8 juin 2021</i>	<i>13 juillet 2021</i>	<i>10 août 2021</i>
<i>14 septembre 2021</i>	<i>12 octobre 2021</i>	<i>9 novembre 2021</i>	<i>14 décembre 2021</i>

Jean Robidoux
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jean Robidoux, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 9 décembre 2020, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
221, rue Centrale

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 décembre 2020.

Jean Robidoux
Directeur général par intérim